

# Conduire un rucher de diversification en apiculture en AB - perfectionnement

## Objectifs de la formation

Etre capable de conduire un rucher de diversification de plus grande taille (50 à 100 ruches)

## Enjeux

Diversification - Biodiversité - Acquisition de compétences

## Pré-requis

Aucun prérequis

## Contenu

J1 :

Accueil et présentation des objectifs de chacun.  
Présentation de la formation - 5 jours.  
Comment inclure le calendrier apicole dans les activités de sa ferme.  
Plan de nourrissage : pourquoi, quand et comment nourrir les abeilles  
Renouvellement de cheptel.  
Définition de l'essaimage - phénomène naturel : lutter, le retarder.  
Créer son élevage de reines : intérêt et calendrier.

J2 :

Les manipulations permettant d'éviter l'essaimage  
Les techniques de multiplication des essaims (division de colonie ou récupération d'une reine)  
Les méthodes d'élevages  
Les méthodes d'introduction des cellules royales et des reines : avantages/inconvénients, conseils et précautions à prendre.

J3 :

Rappel sur la varroose : comment la combattre (lutte biologique et conventionnelle)  
Les maladies de l'abeille (Loques, nosémose, les virus, mycoses)  
Les risques liés aux empoisonnements  
Prédateurs présents et à venir.

J4 :

Comment effectuer une visite sanitaire  
Observations et traitements de la varroase  
Les différents cadres et leur "maturité"  
Facteurs à repérer permettant de savoir s'il est possible de récolter  
Détermination de la quantité pouvant être récoltée

J5 :

Les différents circuits de commercialisation.  
Les labels.  
La transformation des produits de la ruche.  
Le cahier des charges en apiculture biologique (emplacement, traitement, environnement, utilisation des cires recyclées...)  
Comment choisir les emplacements du rucher  
Comment travailler sa ruche sur 9 cadres  
Comment préparer la saison suivante avec la visite d'automne

## Modalité d'enseignement

présentiel

## Infos complémentaires



**Durée de la formation** 5 jour(s)

**Date limite d'inscription** 01/05/2022

## Tarifs

Adhérent 1015€

Non adhérent 1015€

Non agricole 1015€

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Formation prise en charge par VIVEA, Pôle Emploi ou CPF. Nous contacter pour d'autres prises en charge financières ou modalités de financement

## Plus de renseignements

Elisa MICHEL

addear12@orange.fr

ADDEAR Aveyron

La Maison des Paysans (La Mouline)

7 Côte d'Olemps - 12510 Olemps

Tél. : 05-65-67-44-98

Portable : 07-82-75-81-26

Formation portée par l'ADDEAR de l'Aveyron, N°OF : 73 12 00 41 012

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité de prendre en compte les éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Merci de nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation.

Repas tiré du sac le midi.

Un chèque de caution de 150€ non encaissé vous sera demandé afin de confirmer votre inscription et ainsi réserver votre place sur cette formation. Il vous sera rendu au 1er jour de la formation.

Matériel de protection : Si vous n'en avez pas, prévenir l'organisme de formation.

## Taux de satisfaction : %

Pour s'inscrire, contactez-nous par mail, par tél ou envoyez-nous le bulletin d'inscription. Toute inscription fait l'objet d'une confirmation écrite. Repas partagé



**Modalités d'accès** : Nous contacter

## Dates, lieux et intervenants

**09 mai 2022**

09:30 - 17:30 (7hrs)

Mas de Rouby Haut  
12400 Saint-Affrique

Bruno Bondia : Apiculteur professionnel depuis 2012 et formateur depuis 2014

**10 mai 2022**

09:30 - 17:30 (7hrs)

Mas de Rouby Haut  
12400 Saint-Affrique

Bruno Bondia : Apiculteur professionnel depuis 2012 et formateur depuis 2014

**11 mai 2022**

09:30 - 17:30 (7hrs)

Mas de Rouby Haut  
12400 Saint-Affrique

Bruno Bondia : Apiculteur professionnel depuis 2012 et formateur depuis 2014

**19 mai 2022**

09:30 - 17:30 (7hrs)

Mas de Rouby Haut  
12400 Saint-Affrique

Bruno Bondia : Apiculteur professionnel depuis 2012 et formateur depuis 2014

**20 mai 2022**

Mas de Rouby Haut

Bruno Bondia : Apiculteur professionnel depuis 2012